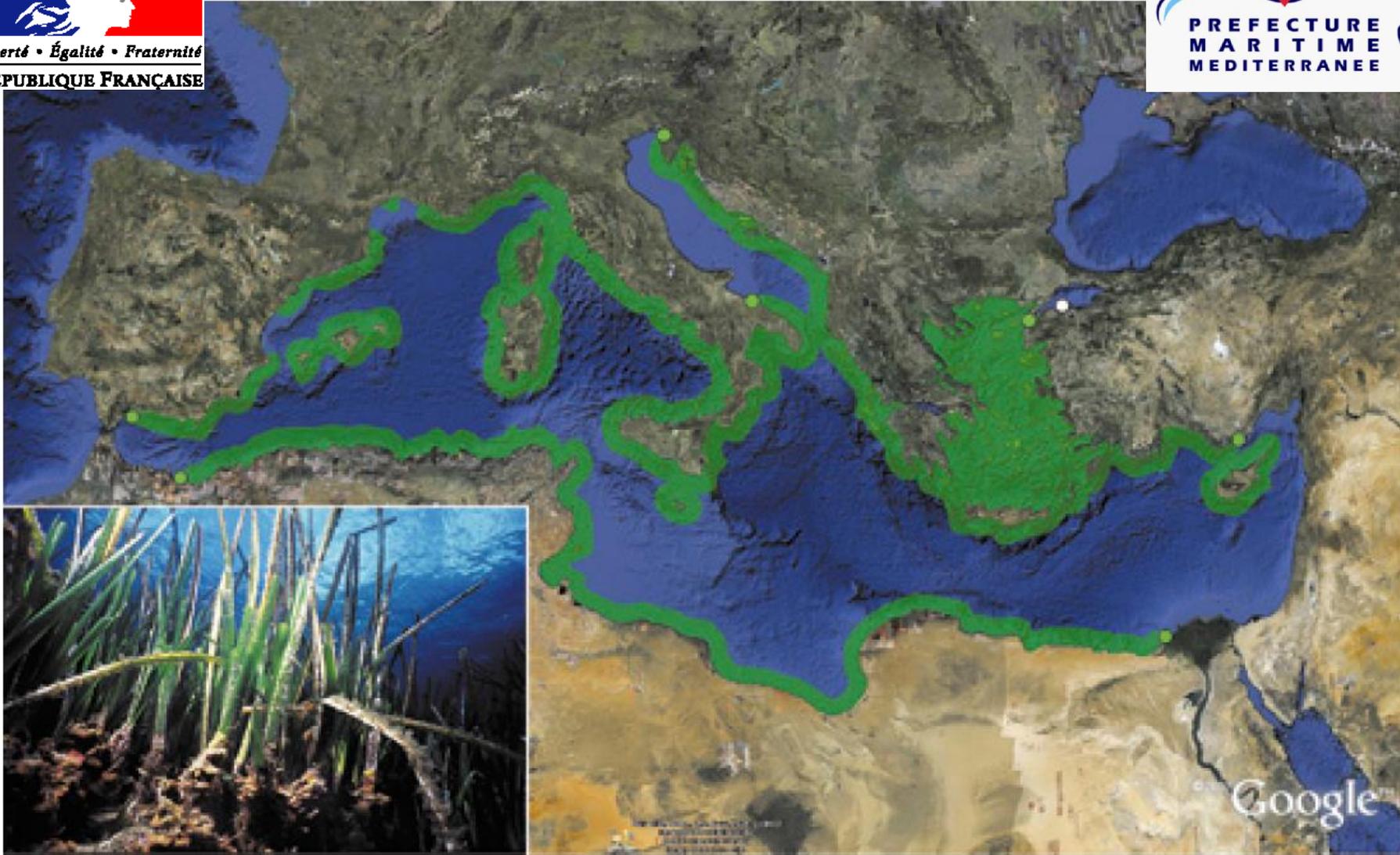


La protection des herbiers de posidonie





Répartition de *Posidonia oceanica* en Méditerranée
Entre 25 000/50 000 km² entre 0 et 35/40 mètres de profondeur
Endémique de la Méditerranée

Quelques chiffres...

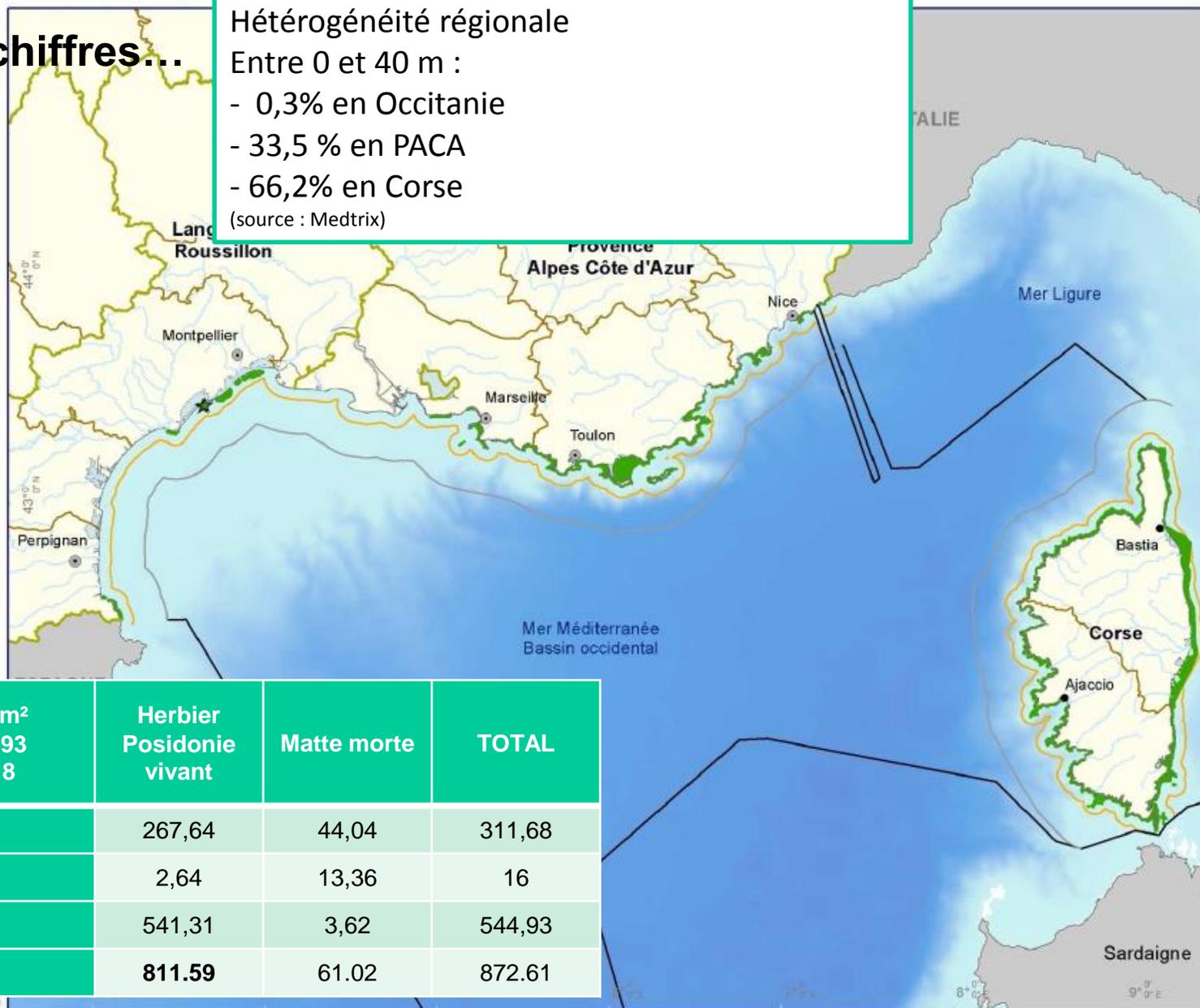
Entre 0 et 35/40 mètres de profondeur (voir +)

Hétérogénéité régionale

Entre 0 et 40 m :

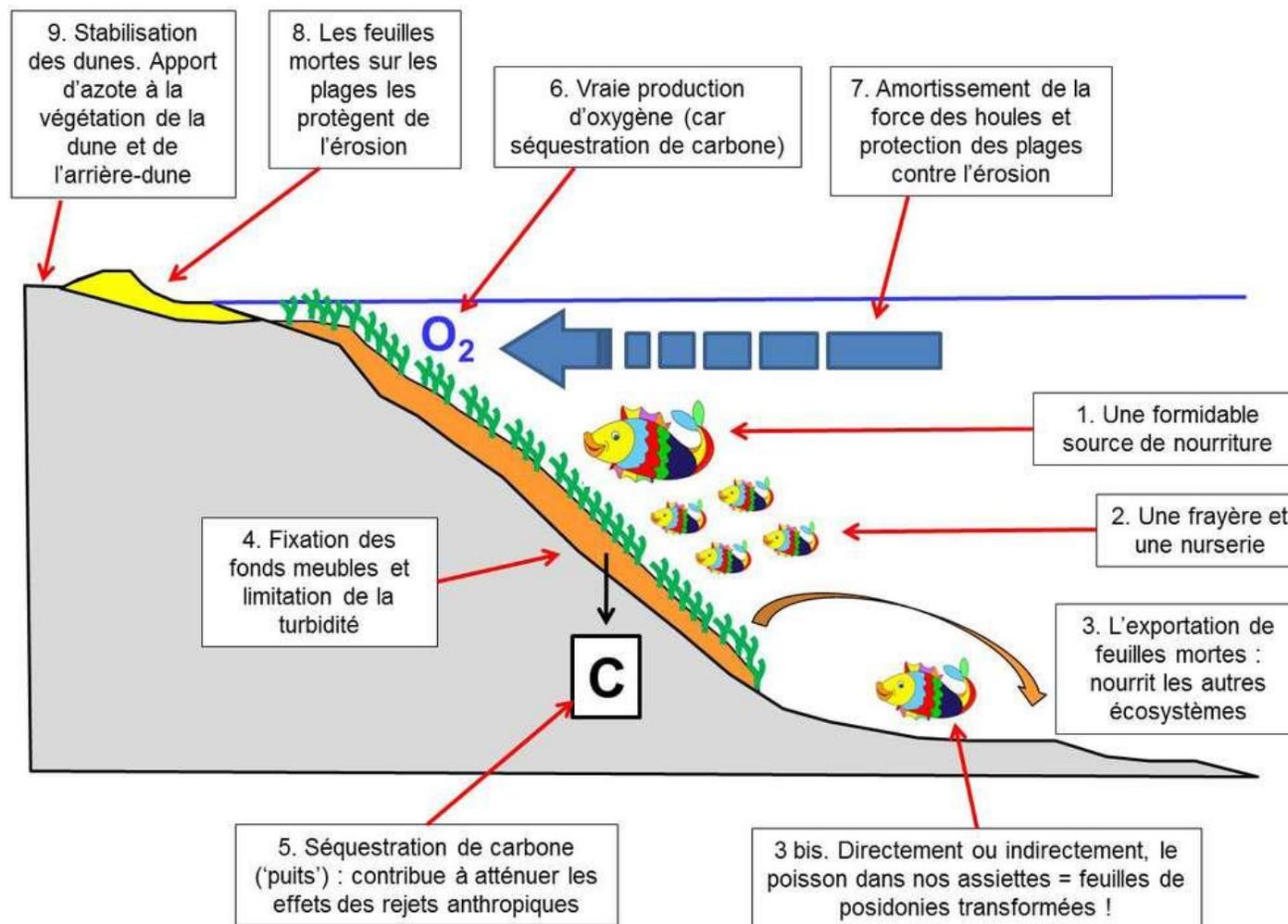
- 0,3% en Occitanie
- 33,5 % en PACA
- 66,2% en Corse

(source : Medtrix)



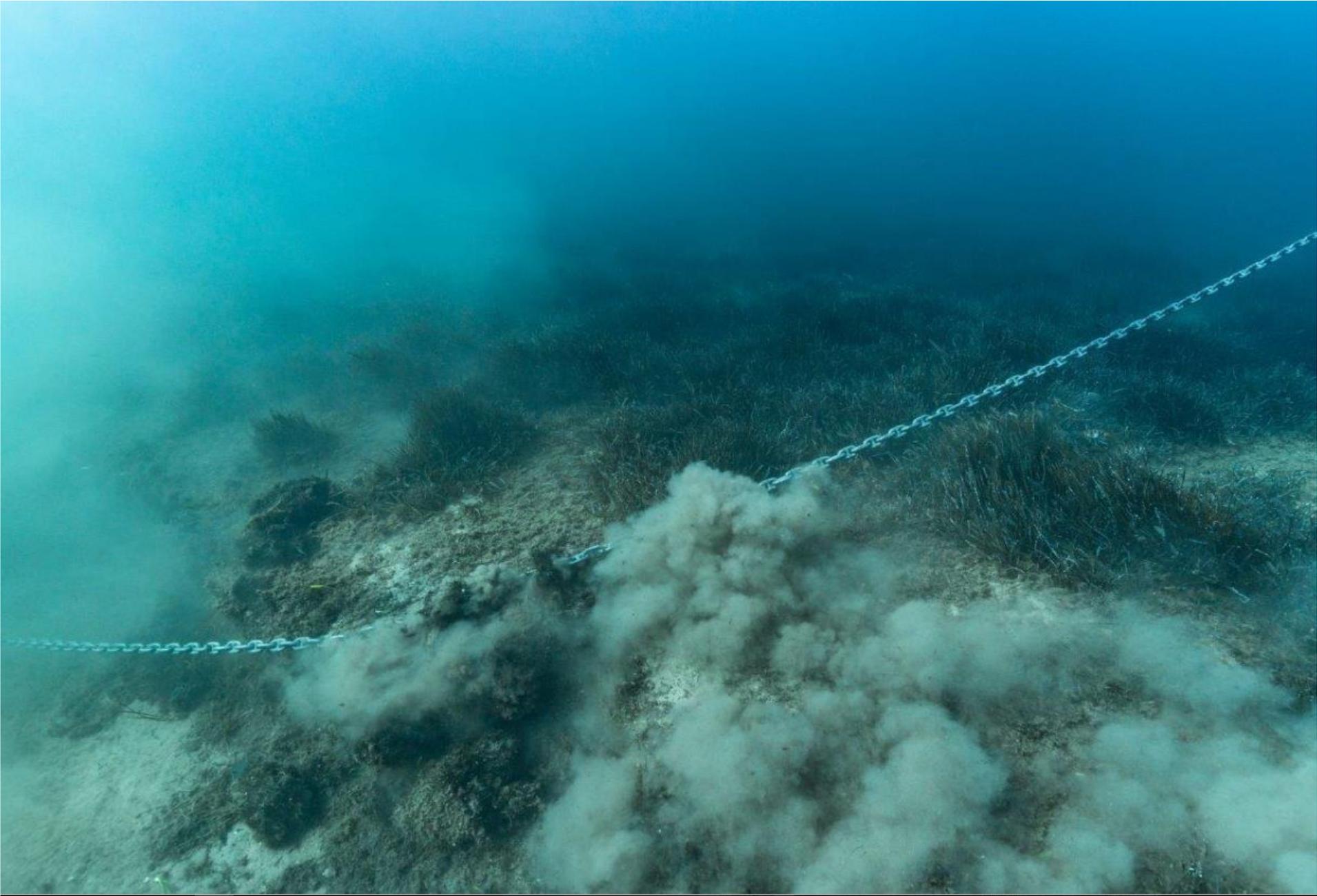
Sup en km ² Lambert 93 Dec 2018	Herbier Posidonie vivant	Matte morte	TOTAL
PACA	267,64	44,04	311,68
OCCITANIE	2,64	13,36	16
CORSE	541,31	3,62	544,93
FACADE	811.59	61.02	872.61

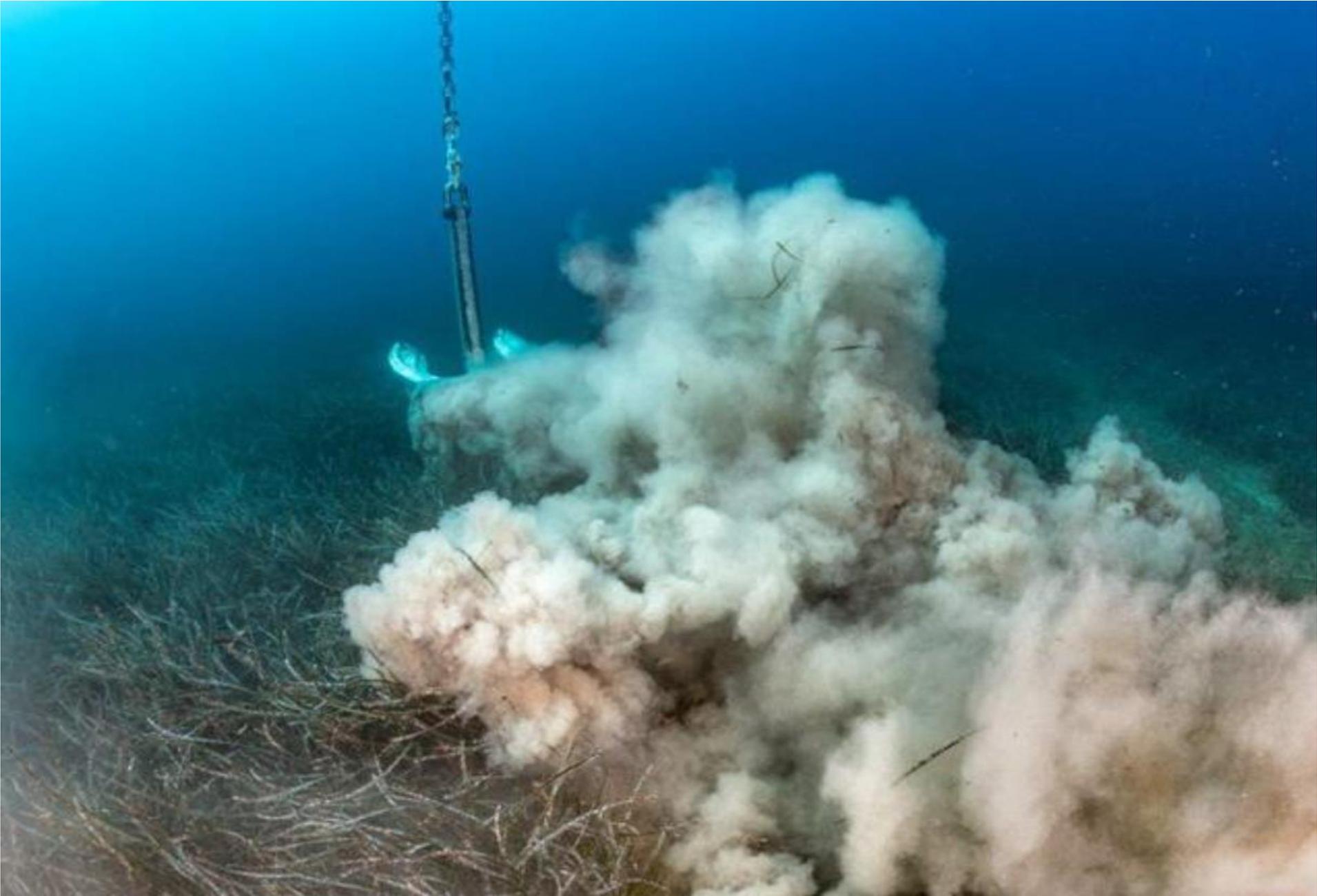
La posidonie: un écosystème à part entière caractéristique de la Méditerranée:



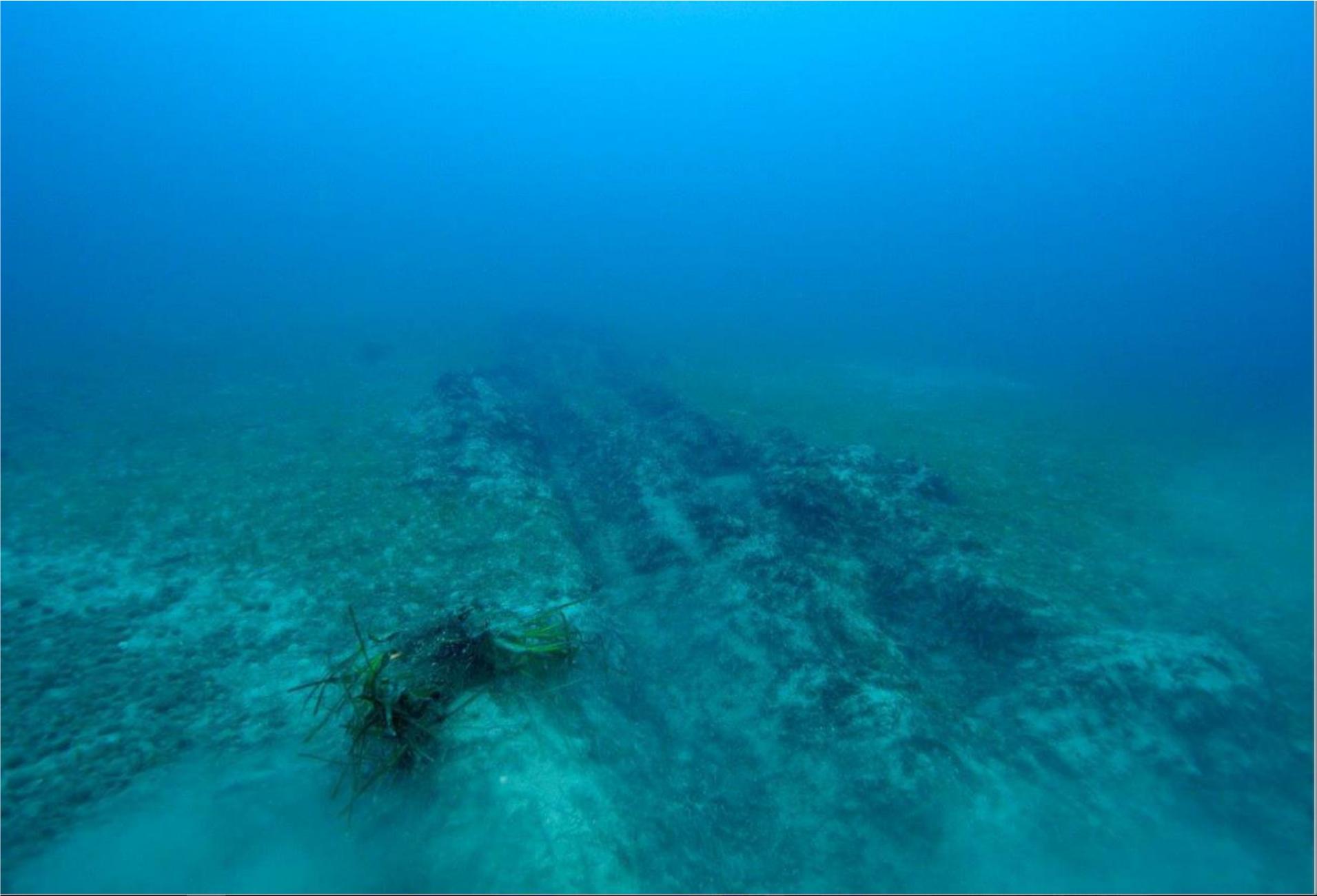
Les biens et services écosystémiques que fournit l'écosystème posidonie, numérotés de 1 à 9. © Charles-François Boudouresque







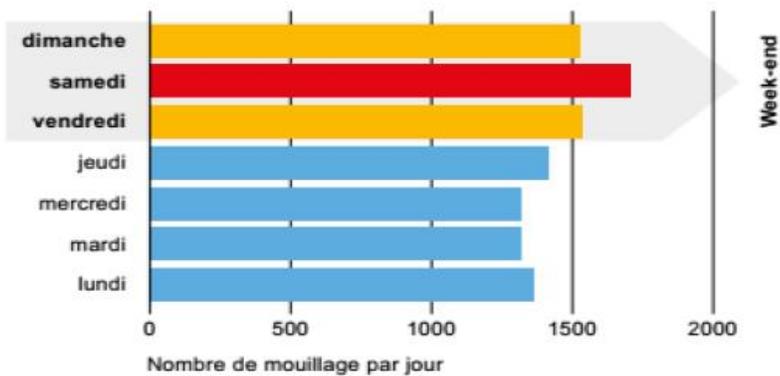
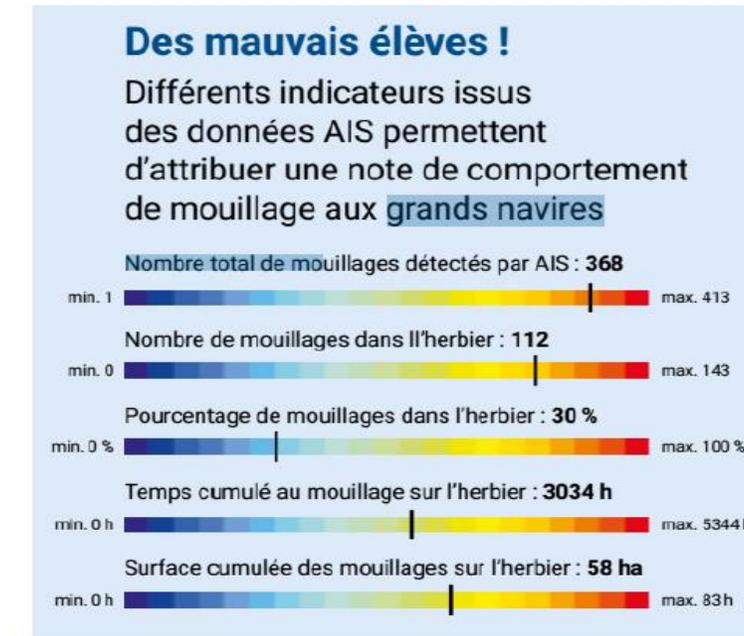
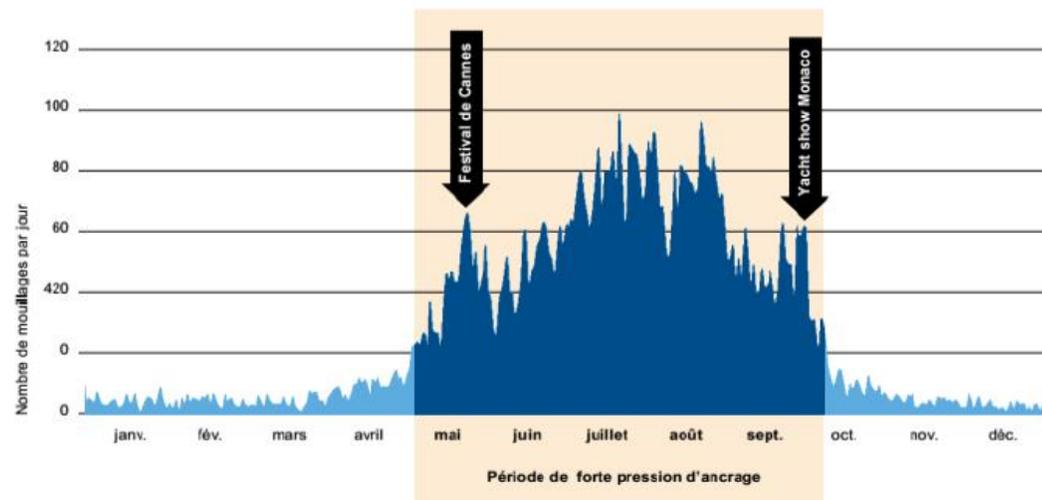
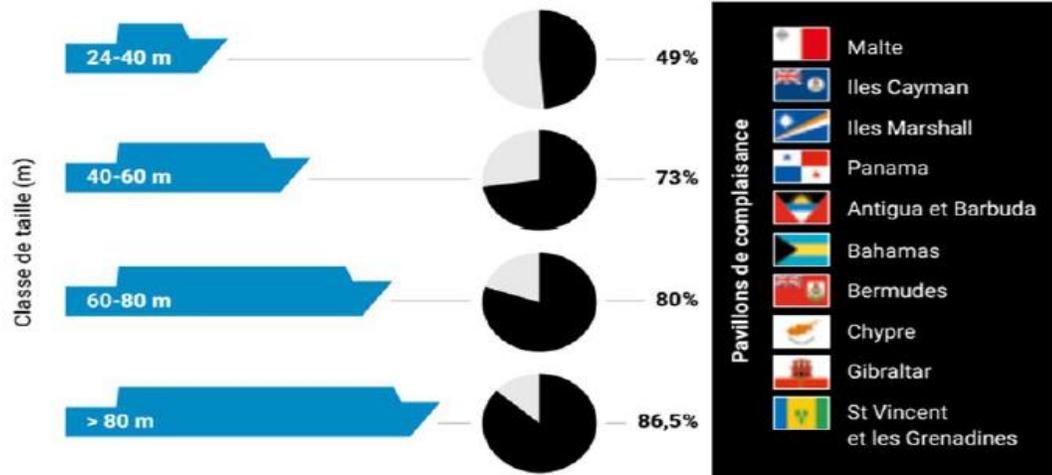




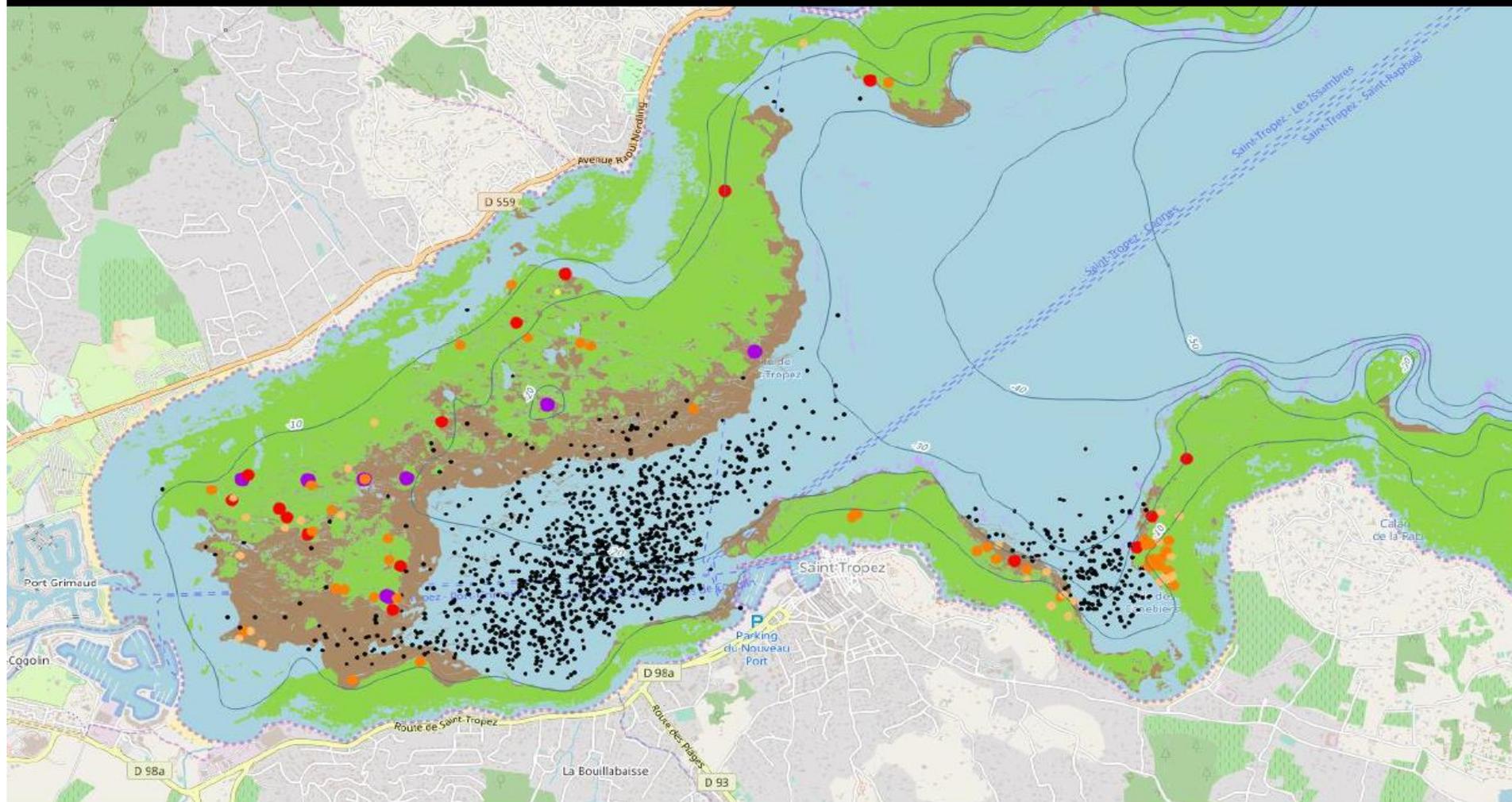




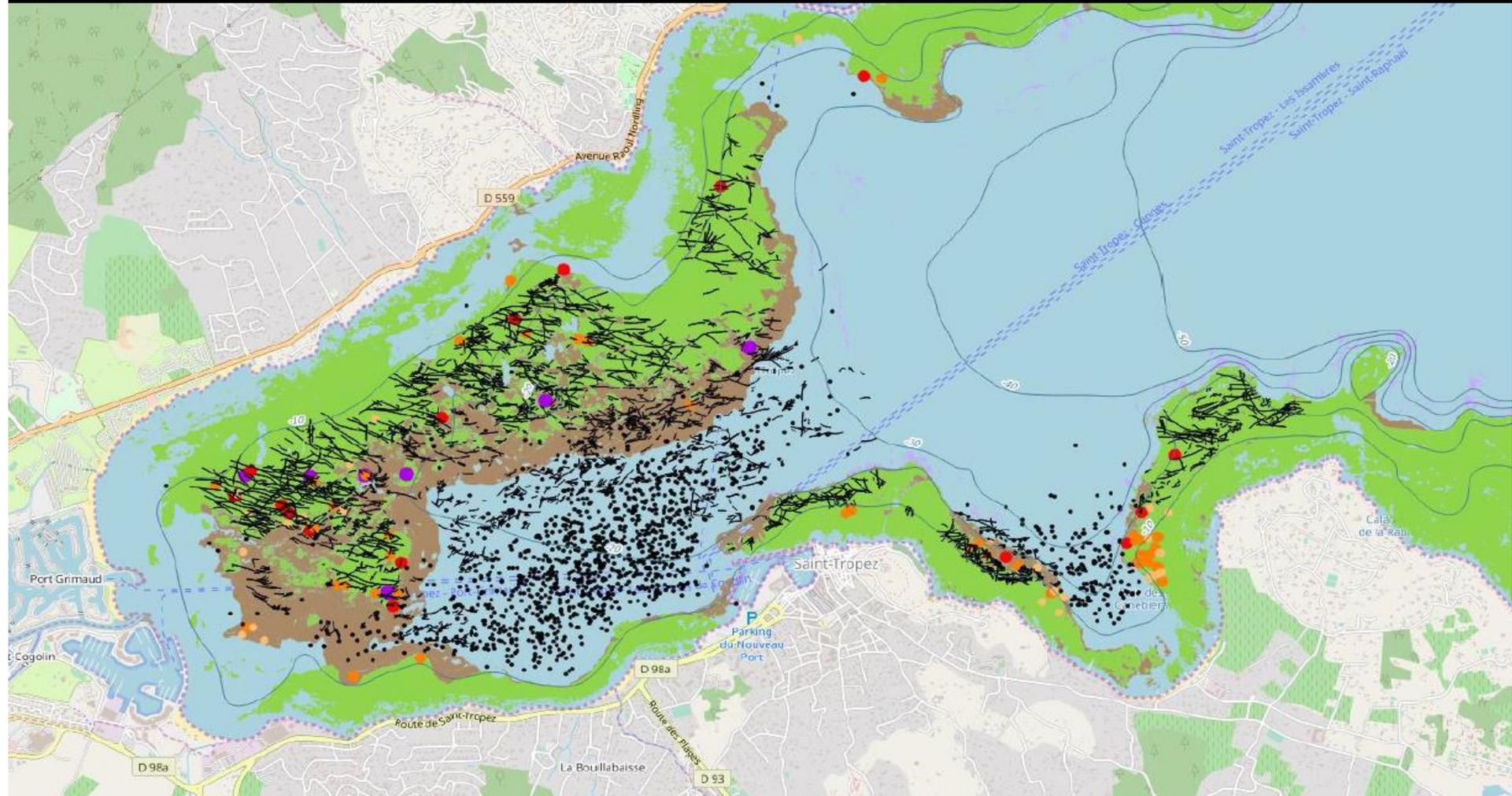




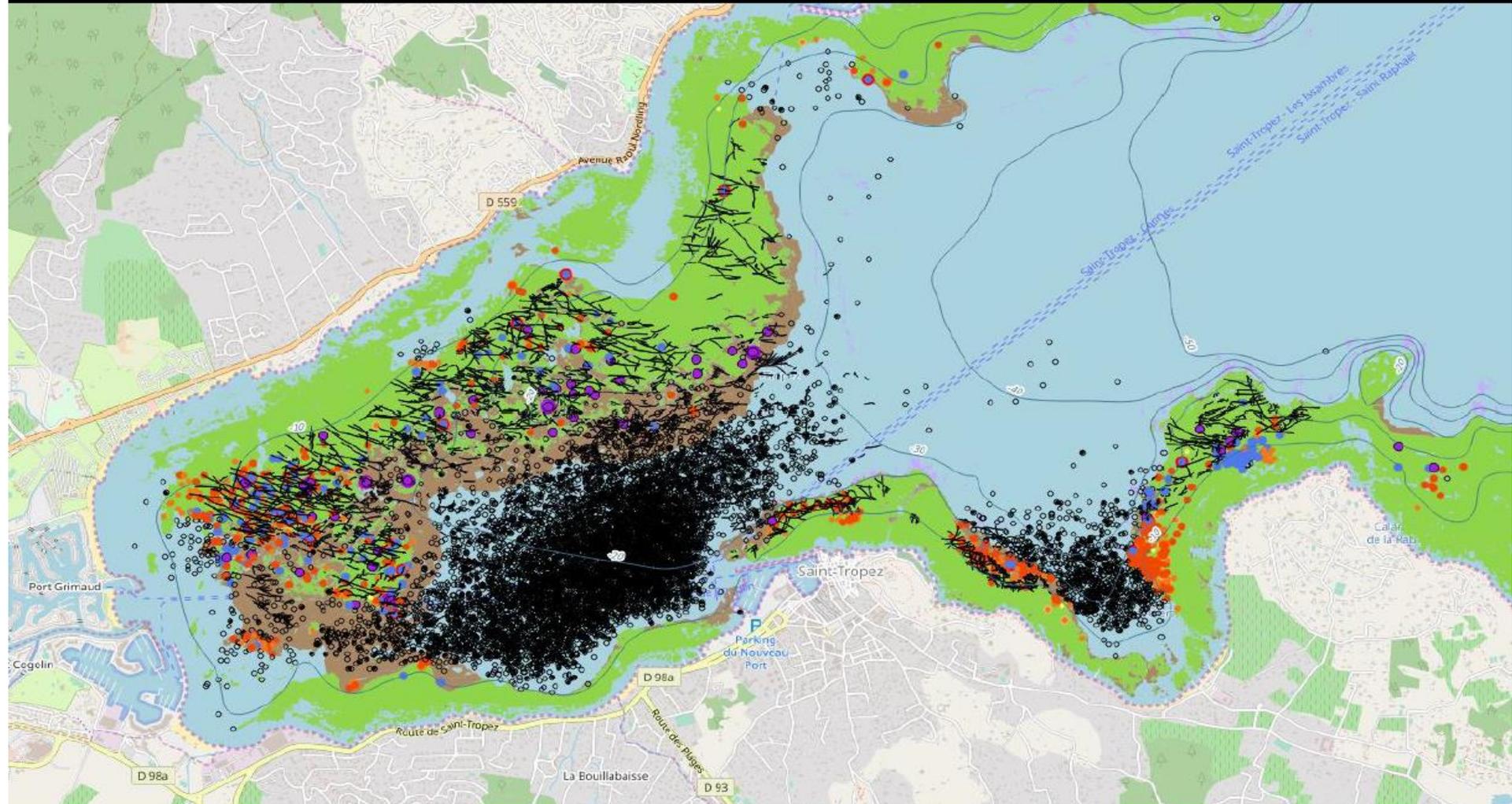
Exemple d'utilisation des données AIS 2018 et carte d'herbier de Posidonie



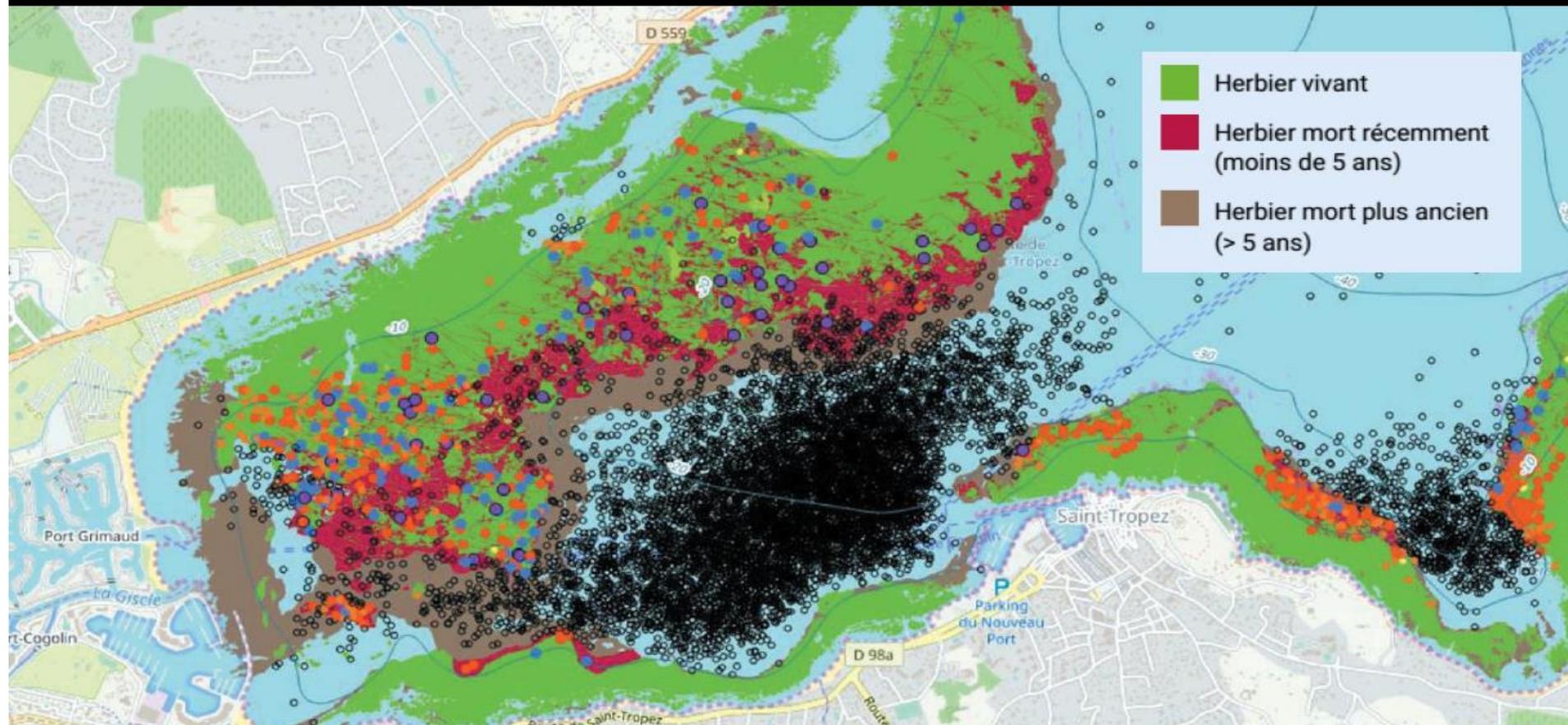
Exemple d'utilisation des données AIS 2018, carte d'herbier de Posidonie et traces de mouillages (2015)

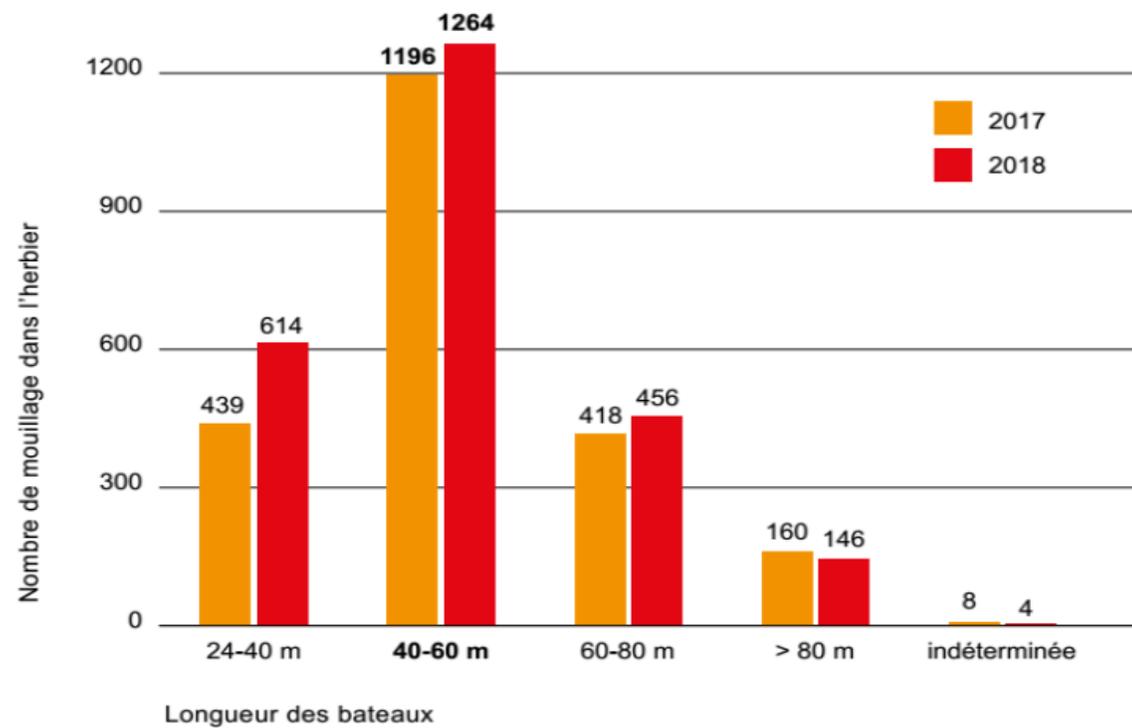


Exemple d'utilisation des données AIS (cumul 2010 – 2018), carte d'herbier de Posidonie et traces de mouillage (2015)



Exemple d'utilisation des données AIS (cumul 2010 – 2018) carte d'évolution d'herbier de Posidonie - 2018





Nombre moyen
de navires
1689
par an

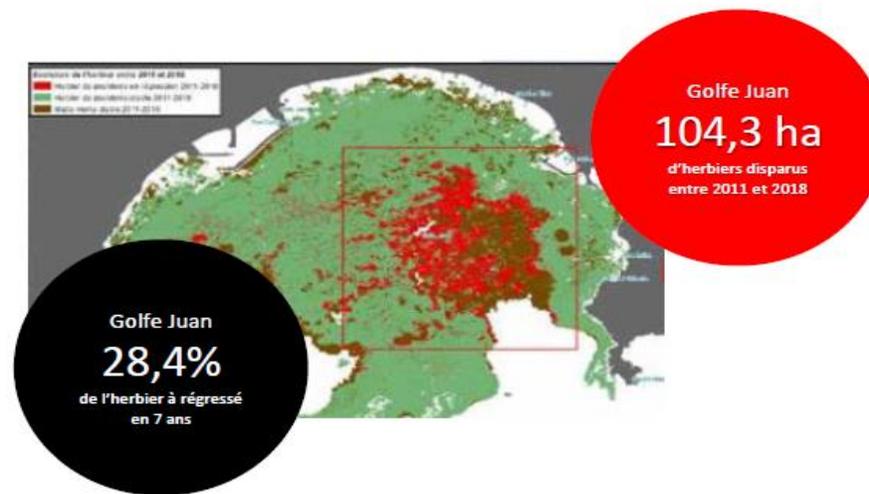
Nombre moyen
de mouillages
8426
par an

+
191%
Nombre de
mouillages en 9
ans

+
449%
Nombre de
mouillages annuels
pour la classe 21-
60 m

En une dizaine d'années, certains secteurs ont perdu plus de 100 ha d'herbier vivant comme le Golfe Juan (225 ha perdus entre 2006 et 2018) ou le Golfe de Saint-Tropez (145 ha perdus entre 2010 et 2018).

Zone	Surface d'herbier en régression (ha)	Période d'évolution
Rade de Beaulieu sur Mer	36,7	2010 - 2018
Rade de Cannes	30,8	2006 - 2011
	58,6	2011 - 2018
Golfe Juan	119,5	2006 - 2011
	104,3	2011 - 2018
Golfe de Saint-Tropez	107,6	2010 - 2015
	38,1	2015 - 2018
Baie de la Ciotat	25,5	2010 - 2018



7 670 ha d'herbiers à posidonie morts = - 4,5 milliards € de services écosystémiques

Statut de protection de l'herbier de posidonies

Strictement protégé au niveau français, européen et international

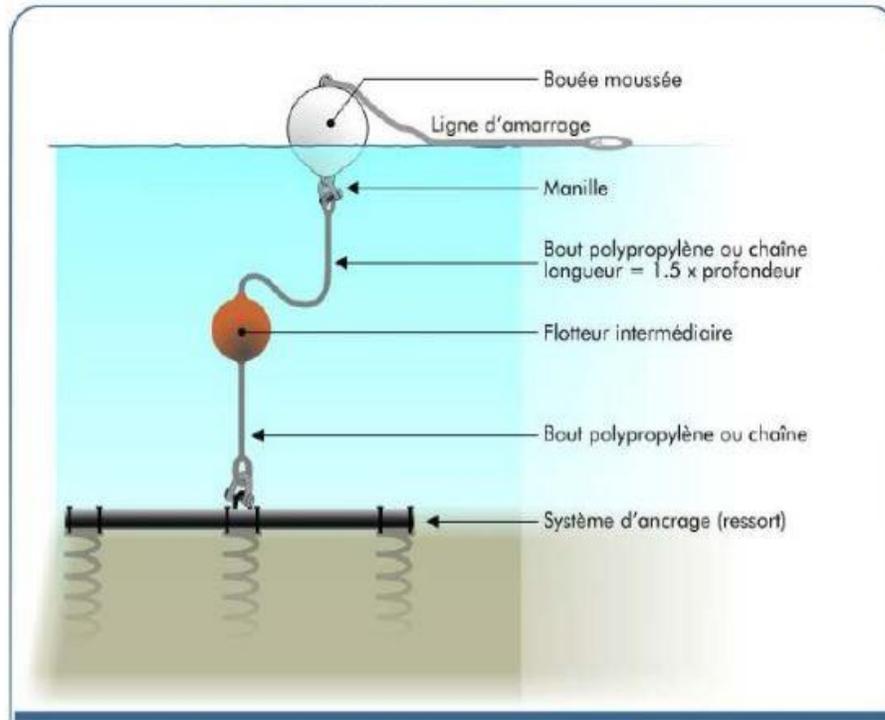
Espèce protégée vivante et morte en droit français

Habitat protégé au niveau européen. L'habitat est considéré comme prioritaire.



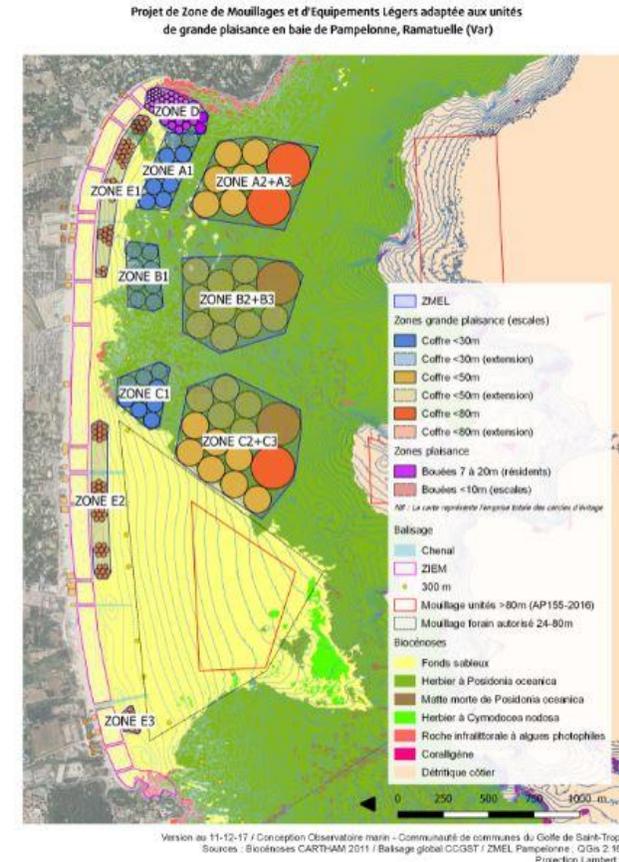
Exemples de solutions techniques

- mise en œuvre d'ancrages écologiques



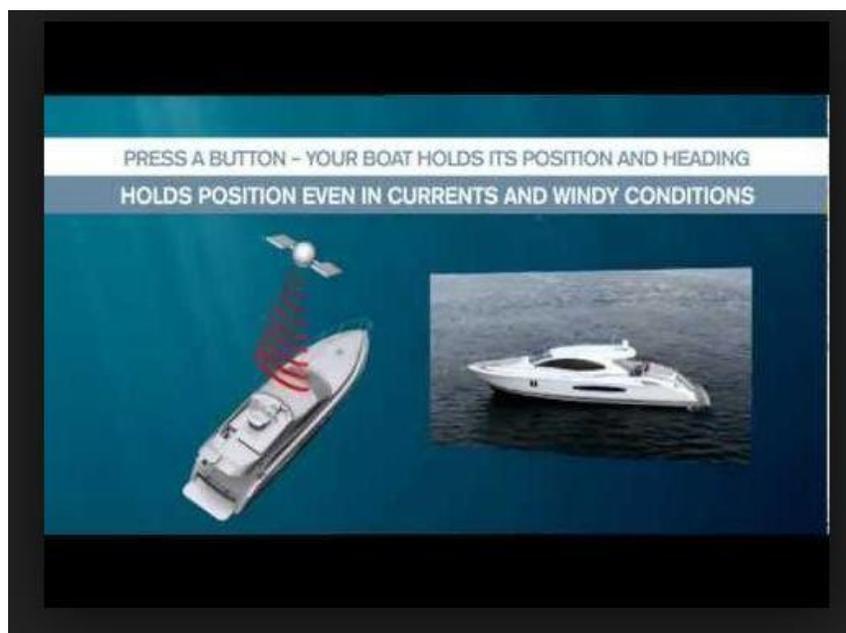
Exemples de solutions techniques

- zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL)



Exemples de solutions techniques

positionnement dynamique (DP)



ancre flottante

UTILISATION DE L'ANCRE FLOTTANTE

MISE À L'EAU DE L'ANCRE :

L'ancre flottante s'amarre à l'avant du bateau, comme une ancre classique.

Une longueur de bout d'une dizaine de mètres convient généralement pour permettre à l'ancre de s'immerger efficacement.

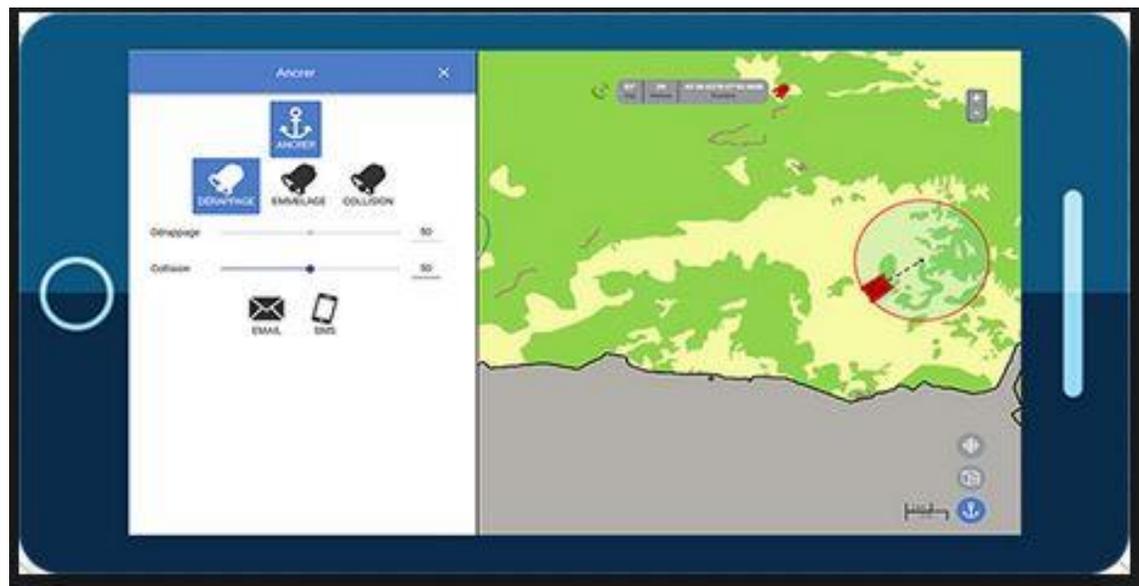
Une fois dans l'eau, l'ancre s'ouvre en entonnoir et ralentit la dérive (parfois une petite marche arrière peut aider à son ouverture).
Un flotteur relié directement à l'ancre, permet de signaler sa présence aux autres usagers de la mer. Par ailleurs, une modification de la division 140 d'ici fin d'année 2014, début 2015 va obliger les utilisateurs d'ancres flottantes à naviguer sous le pavillon D.

D (Delta)
Ne me gênez pas

Application DONIA

- application développée par Andromède Océanologie et AERM&C
- gratuit
- donne la localisation précise des habitats marins et permet au plaisancier de naviguer facilement.
- plus de 5000 utilisateurs

⇒ www.donia.fr



Autres outils de sensibilisation

- au niveau de la façade, campagnes Ecogestes annuelles

**Ancrer ou labourer
[À vous de choisir...]**

Pour l'ancrage, préférez les [ÉCOGESTES] :

- ↳ Choisir de préférence une zone de sable pour le mouillage.
- ↳ Penser à relever l'ancre à l'aplomb du bateau.
- ↳ Télécharger l'application DONIA (QR code ci-contre) pour connaître les fonds marins et éviter d'ancrer dans les herbiers.

ÉCOGESTES méditerranée
Vivre & respecter la mer au quotidien.



Campagne Ecogestes Méditerranée
Provence Alpes Côte d'Azur
Programme prévisionnel 2019

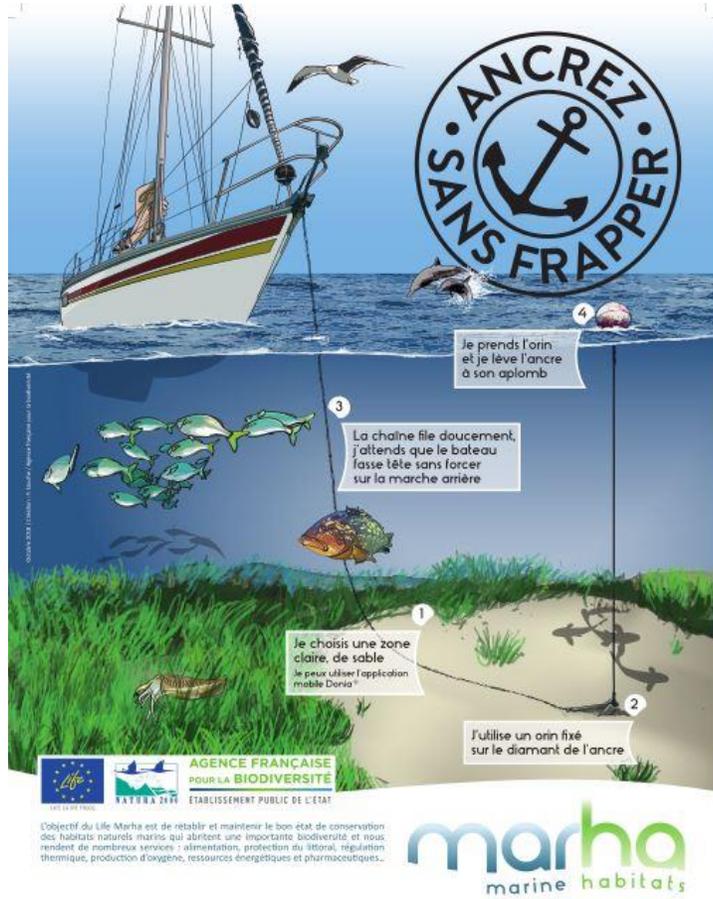


Une campagne coordonnée par :



Autres outils de sensibilisation

bloc marine (petite plaisance)



yachting pages (grande plaisance)

Hints & Tips for an eco-friendly mooring

Fragile Posidonia seagrass

key habitat of the Mediterranean Sea

Present from 0 to 40 m deep.
Several ecological functions: home to 25% of Mediterranean species, protection against erosion, carbon sink, etc.
Considered as valuable as coral reefs.
International, European and French law protect this ecosystem.
Grows only a few centimetres per year.
Once destroyed, it cannot be restored.
Every year, hundreds of hectares of this key habitat are destroyed by anchoring.

Mooring Tips :

- Prefer sandy areas, easily identifiable by their clear bottom, using sonar.
- Free app for an easy identification of sandy areas: DONIA (developed by Andromede Oceanologie and AERM&C)
- Use appropriate chain length and warp.
- Reverse at 0.5 knots max.

Leaving the anchorage area:

Raise anchor correctly (make sure the bow of the boat is positioned directly over the anchor).

DONIA
ENJOY & PROTECT THE SEA TOGETHER

Autres outils de sensibilisation

- campagnes de communication :



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Grande plaisance

mouillez-vous pour la protection du milieu marin

Les Aires marines protégées (AMP) sur la côte d'Azur comprennent des sites de forte valeur écologique tels que l'Estérel, la baie de Pampelonne, le golfe de Juan Les Pins, Cap Ferrat et Cap Martin. Ces espaces abritent plusieurs habitats remarquables : algues, roches, coralligène, grottes sous-marines et herbiers de posidonie. Ces derniers parfois appelés le « poumon bleu » de la Méditerranée, sont strictement protégés.

L'herbier de posidonie

L'herbier de posidonie remplit de multiples fonctions écologiques : zone d'abri et de nurserie pour la faune marine, protection contre l'érosion, source d'oxygène et puits de carbone. Il est présent dans les eaux peu profondes et jusqu'à 40 m de profondeur. Il a une croissance de quelques millimètres par an. Une fois son habitat détruit, il est quasiment impossible de le restaurer (dans l'état actuel des connaissances).

La côte d'Azur, victime de son succès

De mai à septembre, c'est une concentration de yachts (de 20 à 180 m de long) qui converge vers la côte d'Azur, notamment pour les grands rendez-vous du yachting. La grande plaisance et plus généralement les activités liées au tourisme profitent à l'économie locale. Néanmoins la surfréquentation des yachts concentrée sur un espace marin réduit peut être particulièrement néfaste sans gestion adaptée. La jete, la remontée de l'ancre et le ragage de la chaîne au mouillage dégradent fortement les herbiers de posidonie.

50% de la flotte mondiale est concentrée chaque été sur la côte d'Azur (Pampelonne, Antibes, Cap Ferrat, Cap Martin), la Corse et l'Italie dont une majorité mesure entre 25 et 80 m. Plusieurs dizaines d'hectares d'herbiers sont irrémédiablement perdus.

Actions et solutions

Les autorités françaises ont lancé différentes actions pour organiser et gérer l'activité de la grande plaisance. Des réunions de concertation locales se tiennent actuellement pour définir des secteurs prioritaires d'action afin d'organiser le mouillage.

Des projets de zones de mouillage avec des ancrages et services adaptés à la grande plaisance sont en cours de développement sur la baie de Pampelonne et le Cap Ferrat.

En parallèle, des arrêtés locaux ont été pris en 2016 pour orienter les navires de plus de 80 m vers des zones de mouillage spécifiques (arrêté 155-2016). Dans la baie de Cabibi (Cap Martin), il est interdit depuis l'été 2018 pour les navires de plus de 20 m de jeter l'ancre à moins de 30 m de fond (arrêté 93-2018).

La réglementation est disponible dans les ports ou sur le site de la préfecture maritime de Méditerranée : www.premar-mediterranee.gouv.fr/arretes.html.

Quelques gestes simples

Privilégiez les zones sableuses, réparables par leur couleur claire. Relevez l'ancre à l'aplomb du bateau. Prévoyez une longueur de chaîne suffisante.

La solution DONIA

Pour ancrer un dérivé des herbiers fragiles, il existe la solution DONIA, une application smartphone et tablette développée par l'Agence de l'Eau Rhone Méditerranée et Corse et la société Antromède Océanologie. La carte des habitats marins est fournie gratuitement afin d'orienter les plaisanciers vers un mouillage sans impact et plus sécurisé. Une nouvelle version de juillet 2018 est disponible. Plus de 5 000 utilisateurs l'ont déjà téléchargée. www.donia.fr



Préservation de l'environnement marin

Je ne jette pas mes déchets, ni mes eaux usées. Je les garde et j'utilise les équipements portuaires.

Je ne mouille pas sur la posidonie mais préférentiellement sur du sable ou j'utilise un mouillage organisé.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ PAR SPORT EN MER

TÉMOIN DU VICTIME D'UN PROBLÈME EN MER ?
APPELEZ LE CROSS
DEPUIS LE BOUTON, LE SERVICE NATIONAL D'URGENCE
C'EST LE 196
24 HRS, 7 JOURS
LE CANAL, LA DDE PIA VHF

FFCK, FRESM, PROFFESSEUR QUALITATIVE MEDITERRANEE, LEGERATION FRANCAISE SURF, FFVoile

Mise en place d'un cadre général : le mouillage est devenu un sujet majeur de sécurité de l'Etat au-delà de la protection de l'environnement

Définition d'un statut juridique du mouillage et de l'arrêt

Définit le mouillage (sur ancre) et l'arrêt du navire



Rappelle la légitimité du préfet maritime à encadrer mouillage & arrêt



Document relatif à la nomination des préfets maritimes



Toulon, le

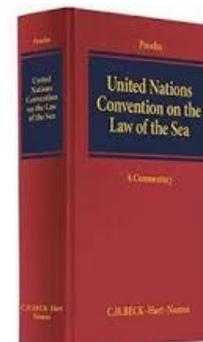
PREFECTURE MARITIME MEDITERRANEE
DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

PROJET D'ARRETE PREFECTORAL N° XXX/2019
FIXANT LE CADRE GENERAL DU MOUILLAGE ET DE L'ARRÊT DES NAVIRES DANS LES EAUX INTERIEURES ET TERRITORIALES FRANCAISES DE MEDITERRANEE
(version à jour au 26/04/2019)

Le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de La Faverie du Ché
préfet maritime de la Méditerranée

- VU la convention de Londres du 20 octobre 1972 sur le règlement international pour prévenir les abordages en mer, publiée par le décret n°77-733 du 6 juillet 1977 ;
- VU la convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) signée le 1^{er} novembre 1974, telle que modifiée ;
- VU la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution signée à Barcelone le 16 février 1976 ;
- VU la convention des Nations Unies sur le droit de la mer signée à Montego Bay le 10 décembre 1982, et notamment ses articles 18 et 19 ;
- VU la convention de voisinage signée à Paris le 18 mai 1963 entre Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et le Gouvernement de la République Française, telle que modifiée par les échanges de lettres du 15 décembre 1997, des 12 septembre et 16 octobre 2006, et du 14 mars 2003 ;
- VU le traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la République Française et le Principauté de Monaco signé à Paris le 24 octobre 2002 ;
- VU la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes signée le 19 juin 1990 ;
- VU le règlement (CE) n° 810/2009 du parlement européen et du conseil du 13 juillet 2009 établissant un code communautaire des visas (code des visas) ;
- VU la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (directive-cadre sur l'eau) ;

1 / 6

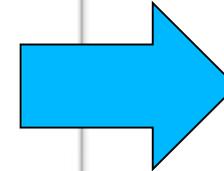
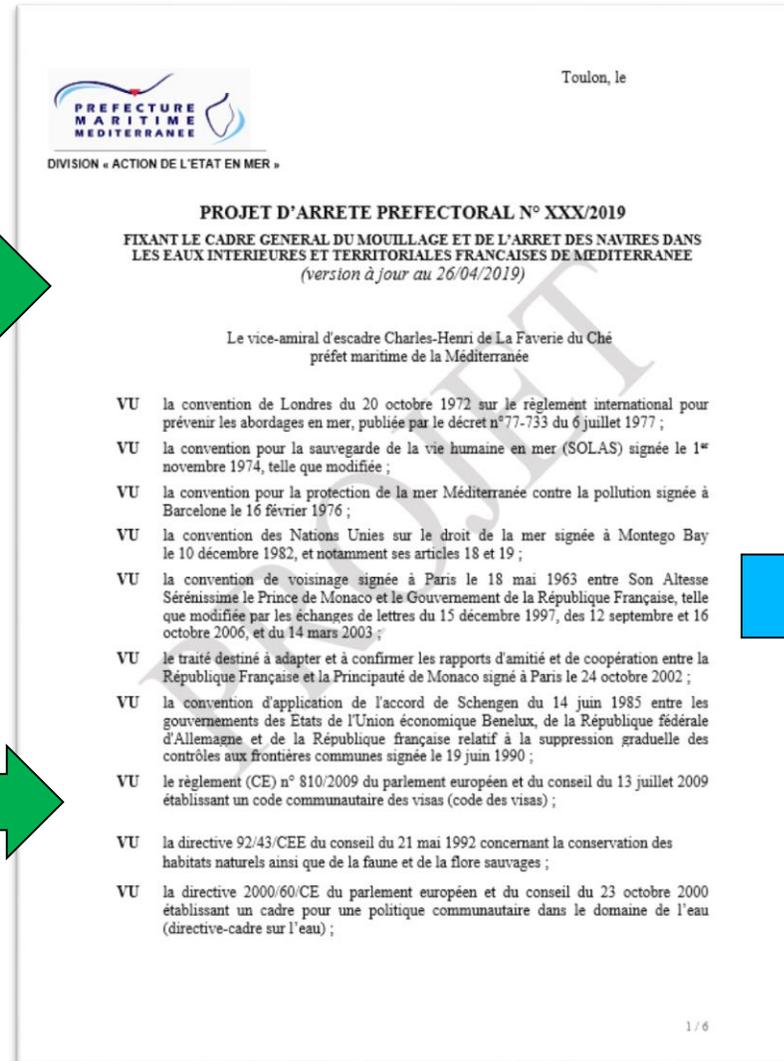
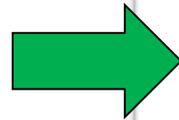
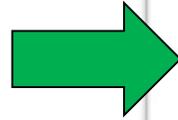


Réunit dans un seul texte des obligations réglementaires éclatées dans des textes variés



Arrêté va fixer le « cadre général du mouillage et de l'arrêt des navires »

Etablit l'interdiction de mouiller dans une zone où sont présentes des espèces végétales marines protégées (article 6)

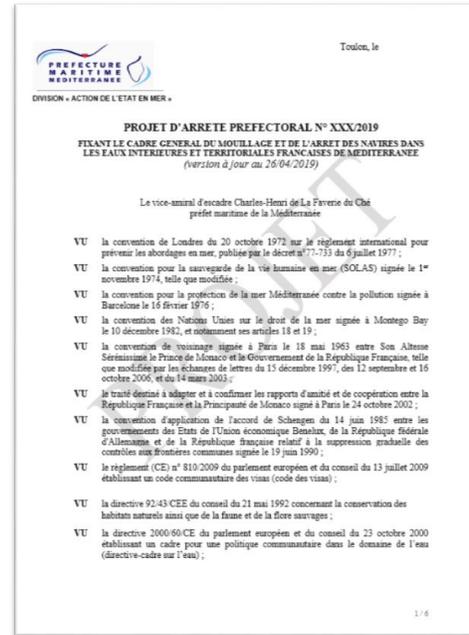


Renvoi a des arrêtés locaux pour

- préciser les zones interdites au mouillage sur les herbiers de posidonie menacés (cartes avec zones simples)
- Définir le seuil utile / pressions (a priori $24\text{ m} < L < 45\text{ m}$ mais possible pour les navires $< 24\text{ m}$)
- Définir la durée maximale du mouillage en fonction des enjeux locaux

Le mouillage en zone interdite est un délit (code de l'environnement) Mais aussi au titre de l'Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016)

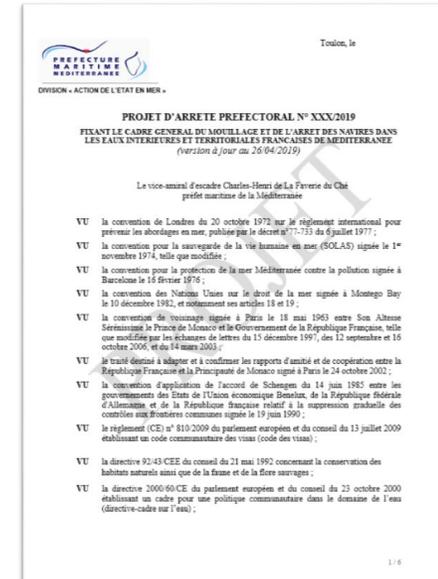
Arrêté « cadre »



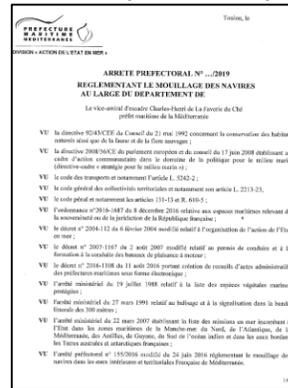
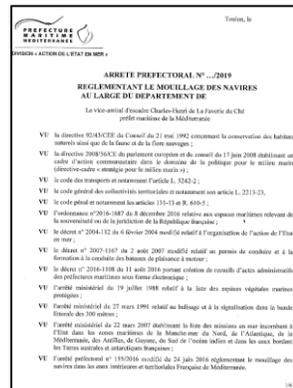
Arrêté 155/2016 du 24 juin 2016 pour les navires > 45 m (à réviser)



Arrêté mai 2019 sur les voies d'accès des principaux ports (remplacera le 16/90 du 01/06/90)



Arrêtés locaux réglementant le mouillage pour les navires > 24 m et < 45 m (à établir)



La protection des herbiers de posidonie

